Commune de VENDEL

PLAN DU BOURG

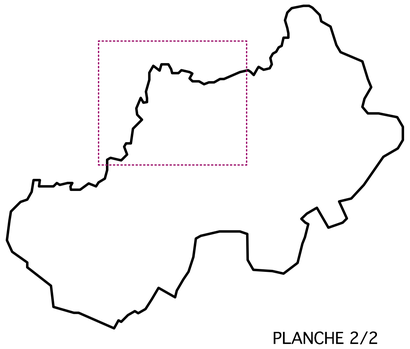

PLANCHE 2/2

Echelle : 1/ 1500	
P.L.U. prescrit le ../../....	Plan modifié par délibération du Conseil Municipal du ../../...
Projet de P.L.U. arrêté le ../../...	
P.L.U. approuvé le 08/12/2008	Plan mis à jour par arrêté municipal du ../../....

Numéros de voie	Classement	Marge de Recul à partir de l'axe de la voie hors agglomération	
		Usage d'habitation	Autres usages
	1ère catégorie 2ème catégorie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie
	3ème catégorie	Zone non aedificandi de 50 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
	4ème catégorie	Zone non aedificandi de 35 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
RD 22 RD 105 RD 112	5ème catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie

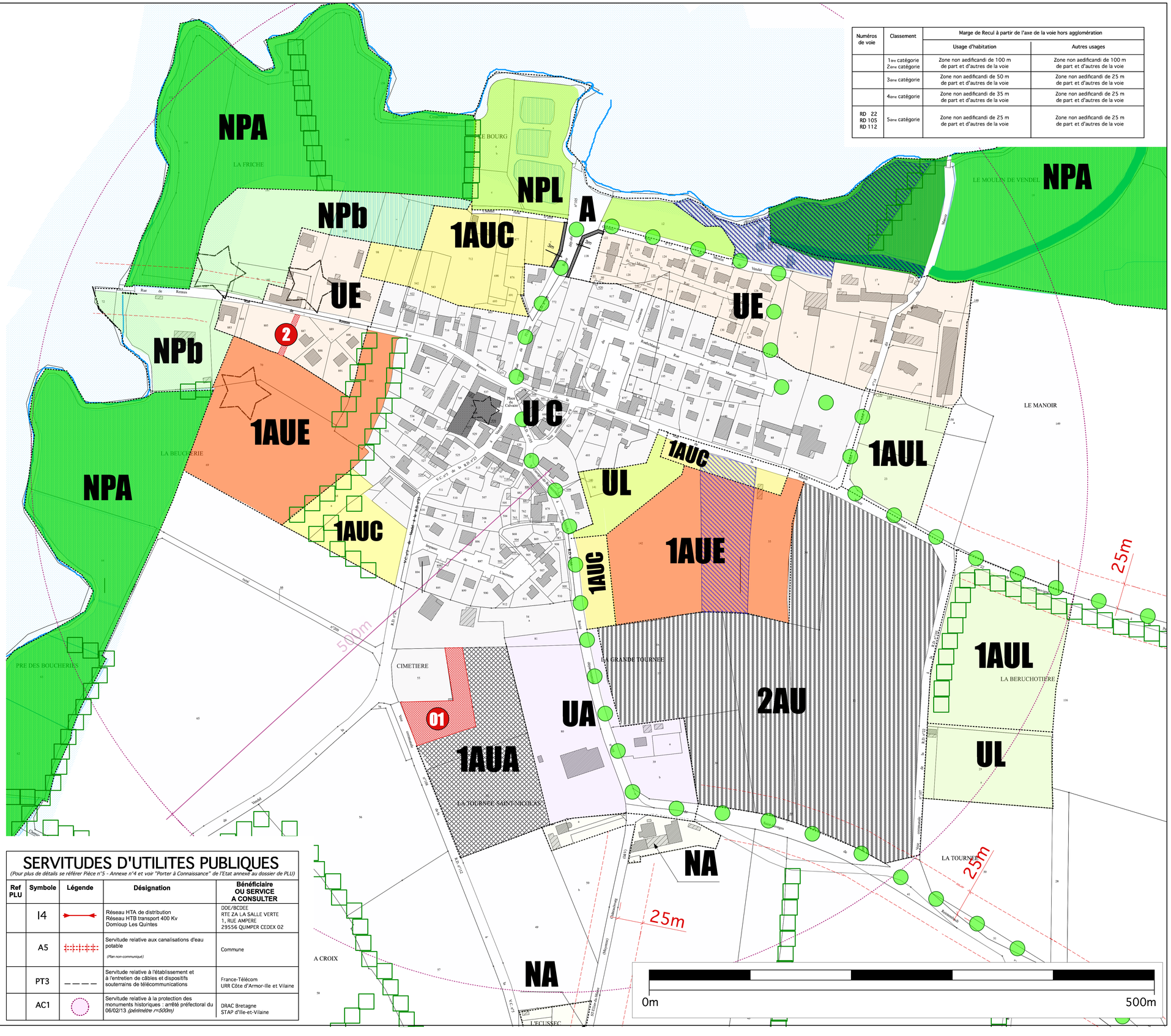

LEGENDE

Référence au plan	NATURE
	Limite communale
	Limite de zone ou de secteur
"NA"	Zone ou secteur
1	Emplacement Réservé : n°_ d'opération *(voir tableau ci-contre)*
	Rideaux boisés à protéger ou à créer en application de l'article L 123.1 alinéa 7. du code de l'urbanisme
	EBC : Espaces boisés classés, à créer ou à conserver *(voir aussi Servitudes d'Utilité Publique)*
	PDIPR
	Réseau hydrographique *(se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)*
	Zone humide *(se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)*
	Bassins *(se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)*
	Zone inondable (référence crue 1995)
	Espace non constructible
3m	Bande de 3 m non constructible

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

n° réf au plan	Nature	Superficie	Bénéficiaire
01	Extension du cimetière	2 855 m2	COMMUNE
02	Elargissement de l'accès à la zone 1AUE	221 m2	COMMUNE

AUTRES SERVITUDES

Symbole	Désignation
20 15 20	Voie existante ou projetée avec marge de recul *(de part et d'autre de l'axe de la voie - voir tableau ci-contre : marge de recul)*
	Zone d'Aménagement Différée par arrêté prefectoral en date du ..../..../.....
	Site Archéologique *(voir Annexe 5 - pièce n°5 pour plus de détails)*

SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

(Pour plus de détails se référer Pièce n°5 - Annexe n°4 et voir "Porter à Connaissance" de l'Etat annexé au dossier de PLU)

Ref PLU	Symbole	Légende	Désignation	Bénéficiaire OU SERVICE A CONSULTER
	I4		Réseau HTA de distribution Réseau HTB transport 400 Kv Domloup Les Quintes	DDE/BCDEE RTE ZA LA SALLE VERTE 1, RUE AMPERE 29556 QUIMPER CEDEX 02
	A5		Servitude relative aux canalisations d'eau potable *(Plan non-communiqué)*	Commune
	PT3		Servitude relative à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications	France-Télécom URR Côte d'Armor-Ille et Vilaine
	AC1		Servitude relative à la protection des monuments historiques : arrêté préfectoral du 06/02/13 *(périmètre r=500m)*	DRAC Bretagne STAP d'Ille-et-Vilaine